

10 ans de réclusion pour Tahar Hammada, criminel pour avoir vengé une vertu qui n'était pas en danger

C'est un drame hors série qui a été évoqué hier devant les Assises de la Loire. Un drame épouvantable dans la sécheresse des faits : un jeune homme de 22 ans transpercé avec un acharnement délirant de 8 coups de couteau de cuisine. Mais drame aussi d'un autre âge et d'une autre civilisation, car le malheureux jeune homme est mort pour avoir été surpris dans la chambre d'une jeune fille.

Christian Filloux, 22 ans, était le voisin de la belle Salima, 23 ans, et leurs rapports amicaux et tendres n'avaient jamais été plus loin que les clin d'œil et la fleur bleue.

Mais Christian a compris trop tard qu'un musulman ne badine pas avec la vertu des filles. Tahar Hammada avait épousé la mère de Salima et bien que n'étant en fait que le beau-père, il considérait la jeune fille comme sa vraie fille : on a certes tenté d'évoquer que cette amour n'était peut-être pas que maternel, mais rien n'a pu le prouver, car bien que parlant très couramment le français, Tahar a du mal à faire comprendre le sens exact qu'il donne au mot « amour », bien que sa phrase : « Je l'aimais dans mon cœur... » soit touchante et lève l'équivoque.

Texte :
C. ROBERT
Dessin :
ALEO

Curieux homme que ce Tahar Hammada qui devient criminel à 36 ans, après une vie irréprochable et au seuil d'une réussite sociale arrachée à la force du poignet. Dernier né de six enfants, sa naissance a coïncidé avec la mort de son père. Ce fut la rude vie de petit paysan au bord de la misère gardant les quelques chèvres du troupeau familial au lieu d'aller à l'école. A 17 ans, il est mineur dans une mine de phosphate puis à 21 ans, il tente la grande aventure en France. Courageux, travailleur acharné, il commence son ascension en occupant divers emplois dans le bâtiment et les travaux publics, mais toujours en progressant, puisque, de manoeuvre il deviendra grutier puis coffreur, tout en suivant des cours du soir, pour acquiescer l'instruction qui lui avait été refusée.

Et à 35 ans, c'est le couronnement : ayant économisé sou par sou et complétant son magot par un emprunt, il acquiert pour 25 000 francs une petite épicerie.

Les produits sont bons, les clients nombreux pour le petit gardien de chèvres devenu commerçant patenté. C'est un triomphe absolument prodigieux qui hélas ne va pas durer longtemps, car, soudain c'est le drame qui va tout faire écrouler et qui va briser deux familles. La sienne, car il a deux

très aimé, honnête et travailleur qui venait de réussir son C.A.P. de tôlier-carrossier et démarrait joyeusement dans la vie.

HANTE PAR LA VERTU

Salima était belle et sage (cela a été prouvé médicalement) mais, tant qu'un mari musulman ne se profilait pas à l'horizon, Tahar se méfiait comme la peste de tous les garçons qu'ils jugeait comme de dangereux satyres capables de provoquer l'irréparable, le crime des crimes : déshonorer Salima.

Alors, bien sûr, le jeune Christian a été imprudent. Pour voir ne serait-ce que quelques instants la jeune fille et en tout bien tout honneur, il s'est inventé un prétexte. Il a frappé le soir après la fermeture de la petite épicerie en disant qu'il avait oublié d'acheter du vin.

Alors que les deux jeunes gens étaient seuls dans l'arrière boutique, Tahar intrigué par la lumière dans la cuisine est venu aux nouvelles et a frappé à la porte. Affolé, Christian s'est précipité dans la chambre et s'est caché sous le lit de la jeune fille où le beau-père l'a déniché tout de suite.

Dans l'esprit de Tahar Hammada il n'y eut aucun doute. Sous le lit ou dans le lit c'est la même chose et malgré la tenue correcte des deux jeunes gens il n'a pas envisagé un instant que Salima ne soit pas déshonorée. Tout a été alors très vite.

Aveuglé de rage, Tahar a bondi dans le magasin, s'est saisi de deux couteaux servant à découper le fromage et a frappé, frappé. Le jeune voisin a pu se traîner jusque chez lui et crier « papa », et il est mort exsangue sur le lit de son frère pendant que Salima affolée et impuissante s'enfuyait. Soudain calmé, Tahar a avoué son forfait à la mère de Christian et à sa femme et a demandé qu'on appelle la police. Il était quand même encore affolé puisqu'il s'est accusé aussi d'avoir tué Salima.

Il semble maintenant regretter son geste et en réaliser l'horreur ce qui n'était pas le cas le soir tragique du 7 juillet 1976 puisqu'il a dit aux policiers : « Si vous trouvez un homme dans le lit de votre fille, vous le tuez ! » Pour lui c'était une évidence, comme c'est le plus naturellement du monde qu'il a déclaré à l'audience : « Si je trouve un voleur dans mon magasin, je ne le frappe pas ! »

Le prix d'une boîte de petit pois n'est évidemment pas le prix d'une vertu.

LES TEMOINS

Pour le docteur Genest, Tahar Hammada est un individu parfaitement normal, qui était obsédé par la virginité de celle qu'il considérait comme sa fille. Mais le psychiatre ne le considère pas comme cliniquement dangereux et pense sa réinsertion possible.

C'est le commissaire Benafessa (qui était de permanence le soir du crime et qui a vécu longtemps en Algérie) qui a tenté le mieux de cerner avec clarté et chaleur humaine la personnalité de ce jeune « pater familias » qu'en 1977 on considère comme étant d'un autre siècle ou d'un autre monde.

Rachida, sa femme, viendra dire qu'il était un vrai père pour sa fille. Les témoignages des frères et sœur de la victime n'ont pas apporté d'élément nouveau ; quant à Salima, on ne l'a pas entendue : elle est au calme chez ses grands-parents en Algérie.

PARTIE CIVILE ET RÉQUISITOIRE

M^e Louis Perret, partie civile, a souligné qu'aucun reproche ne pouvait être fait à la victime, jeune homme calme et travailleur qui ne s'est livré à aucune provocation, mais son attaque contre Hammada, « justicier venu du désert, qui a tué par haine du roudi », a provoqué quelques incidents avec les défenseurs.

Plus nuancé fut le procureur général Salfati, qui voit en Hammada une double personnalité : le travailleur honnête et courageux à l'extérieur ; et chez lui, un tyran despote, violent et jaloux qui a trouvé son horrible geste normal et en a même été comme soulagé.

« Montrez vous très sévères », a-t-il dit aux jurés en réclamant une peine de quinze ans de réclusion criminelle.

M^e BUFFARD

M^e Buffard, du barreau de Saint-Etienne, a plaidé le premier pour Tahar Hammada. Il reconnaît le caractère horrible du meurtre « mais la défense ne parle pas du même homme que la partie civile et l'accusation ».

Il faut essayer de comprendre, non par des propos de racisme primaire, mais en tenant compte de l'importance que tient la virginité d'une jeune fille dans la civilisation coranique.

Quant Tahar a dit : « J'ai cru qu'il avait couché avec elle et qu'elle était devenue une putain... », c'est typiquement musulman, encore que, ajote M^e Buffard, bien des pères occidentaux n'aiment pas tellement trouver un garçon dans la chambre de leur fille, et il n'y a pas si longtemps que le mari meurtrier de sa femme infidèle était excusé par notre code pénal.

Enfin, M^e Buffard a souligné le passé irréprochable

de l'honnête travailleur qu'est Tahar Hammada. « Or, quinze ans de réclusion, c'est la peine que l'on requiert contre les truands... »

Cette plaidoirie a été applaudie par une partie de l'assistance, ce qui a amené le président Lasserre à menacer de faire évacuer la salle.

M^e POLLAK : « LE PRIX DE LA VERTU ET LE PRIX D'UN LAPIN »

M^e Pollak, de sa voix grave, a cherché à convaincre le jury que, pour rendre une saine justice, il faut faire l'effort connaître l'accusé et il s'en est pris vivement à la partie civile, « qui s'est cantonnée dans un racisme primaire ».

« Et on a cherché à vous imbiber du sang de la victime. »

Le grand maître à la crierie blanche a décrit avec chaleur cet homme paisible, sobre et travailleur, torturé par ses conceptions de la vertu.

Il n'accable pas Christian mais on doit convenir qu'il a commis une imprudence. « On peut encore perdre la vie en escaladant le balcon de sa belle. »

« Bien sûr, Tahar a des mœurs différentes des nôtres. Peut-être est-il d'un autre âge dans notre société où il devient de plus en plus difficile de trouver une vierge de 23 ans et où le libre échange semble la panacée pour le bonheur du couple ! »

« Bien sûr, a ajouté M^e Pollak, on ne doit pas mourir à 22 ans et je suis d'avis d'envoyer veiller aux frontières les vieillards dans mon genre, mais un procès célèbre s'est déroulé il y a quelques années dans cette enceinte. Un homme avait tué une jeune femme et l'enfant qu'elle portait dans les bras pour venger la mort de trois lapins. Le drame de Tahar, c'est celui de la passion d'un homme pour le devoir et l'honneur de son foyer. »

« Si vous êtes plus sévères pour lui que pour le vengeur des lapins, je serai déçu par la qualité de votre justice. »

x x x

« Je n'ai pas de haine et je regrette », a dit Tahar, Hammada qui, après une heure et demie de délibération, a été condamné à dix ans de réclusion criminelle.

A l'énoncé du verdict, la femme du condamné a dû être évacuée, victime d'une crise de nerfs.

CL. ROBERT.

